

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

Vérifier au prononcé

**113<sup>ème</sup> Session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les  
Migrations (OIM)**

**29 novembre – 2 décembre 2021**

\*\*\*\*\*

**Déclaration du Royaume du Maroc**

**Prononcée par**

**Son Excellence Monsieur Omar ZNIBER  
Ambassadeur, Représentant Permanent**

**Monsieur le Président (Sierra Leone)**  
**Monsieur le Directeur Général,**  
**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

1. **Le Maroc souhaite, en premier lieu, remercier le Directeur Général ainsi que l'ensemble du personnel qui composent l'OIM. Ma délégation souligne également le contenu d'une grande importance du rapport que le Directeur Général a présenté hier et qui mérite, plus que jamais, notre attention.** Dans le contexte actuel marqué par la multiplication des crises migratoires, l'OIM constitue le chef de file œuvrant aux côtés des gouvernements et de la société civile pour favoriser la compréhension de la problématique migratoire, encourager le développement économique et social par le biais de la migration et veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

2. **En effet, notre objectif commun, s'il faut encore le rappeler, vise à promouvoir « une vision commune » d'un phénomène aussi naturel que structurant, et ce, dans un cadre idoine : celui du Pacte Mondial de Marrakech.**

3. **A l'aune de chocs aussi exogènes qu'imprévisibles, la réponse aux flux migratoires ne doit, autant qu'elle ne peut, se soustraire aux réalités et aux faits. En ce sens, elle doit être humaine, informée, proactive et fondée sur l'aide au développement.** Le « seulement sécuritaire » n'est pas la solution. Il mène à la déshumanisation, au refoulement et à l'externalisation « d'une charge migratoire » sur des Etats qui n'ont pas vocation à être des « gendarmes de la migration ». La gestion des flux migratoires doit en ce sens reposer sur la solidarité, la coopération et partenariat.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

4. **Aujourd'hui, si les défis sont communs et les constats similaires sur le plan des dynamiques migratoires, les réponses se doivent d'être différenciées. En effet, le Pacte n'existe que par sa mise en œuvre et sa mise en œuvre complète n'est possible qu'à travers une implémentation régionale.** Dans ce cadre, ma délégation voudrait saluer le travail central du réseau sur les migrations, outil idoine pour une meilleure appropriation du Pacte de Marrakech et également saluer sa contribution à la table ronde régionale africaine ainsi qu'à la réunion des pays champions organisée au Maroc en 2021 et 2022.

5. **Ma délégation, en tant qu'Etat africain, voudrait en ce sens rappeler les défis inhérents à son continent, loin de biais prenant essence dans des stéréotypes et préjugés faussement véhiculés :**

- **Les Africains émigrent relativement assez peu. Ils ne représentent qu'un migrant sur 5 à l'échelle mondiale.**
- **L'Afrique paie un lourd tribut sur le plan migratoire, tant humainement que financièrement.** Alors qu'elle ne produit que 14% des migrants internationaux, **1/3 des morts identifiés le long des routes migratoires est composé de nos ressortissants africains.**
- **L'Afrique est le continent le plus touché par le phénomène nouveau des « migrants climatiques », avec autant de conséquences sur les déplacements forcés, les moyens de subsistance et la résilience des sociétés.** On peut regretter que moins de la moitié **des États africains** membres de l'Organisation Météorologique Mondiale déclare avoir mis en place des systèmes d'alerte précoce. **Parallèlement,** nous devons investir les emplois productifs intelligents sur le plan climatique dans l'économie rurale afin, notamment, d'adresser les pertes de productivité dans les cultures et le stress hydrique.

## Excellences, Mesdames et Messieurs,

6. **C'est parce que le Maroc est un pays de transit et de destination, l'hôte du Pacte pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi qu'un pays champions du réseau sur les migrations, qu'il existe une cohérence totale entre son discours sur la migration et ses actions en la matière.** Cette cohérence a été davantage renforcée par la réussite du 9<sup>ème</sup> Sommet de l'Alliance des Civilisations, organisé à Fès, le mois dernier. Ainsi, le Maroc ne s'est-il pas contenté de défendre le respect des droits des migrants et leur intégration, mais s'est engagé depuis 2013 dans la mise en place d'une stratégie nationale d'immigration et d'asile, pionnière dans la région, traitant autant du discours, du sauvetage en mer, de la régularisation, que de l'intégration.

- **Sur le plan du narratif et de l'impératif d'informer toute décision dans le cadre des migrations, le Maroc, soutenu par l'ensemble du continent africain, a mis en place un Observatoire Africain des Migrations.** Je me réjouis d'ailleurs que cette initiative soit considérée par le Secrétaire Général de l'ONU comme un « bon exemple des efforts de collaboration qui sont faits pour favoriser un discours, une politique et une planification fondés sur des faits ». Du reste, et toujours dans cette même optique, le Maroc vient de conclure un accord de siège pour l'établissement d'un **bureau de l'International Centre for Migration and Policy Development (ICMPD)**, à Rabat, gardant à l'esprit une approche englobant l'ensemble de la société et du gouvernement.
- Sur le sauvetage en mer, le Maroc est parmi les rares pays à disposer d'un **« Référentiel de procédures standards pour un système d'orientation et de prise en charge des migrants »**. Élaboré avec le concours du HCDH, il couvre l'accueil, l'orientation, la prise en charge, l'accompagnement et le suivi des migrants vulnérables et des victimes des réseaux de trafic et de traite. Les autorités marocaines ont pu ainsi secourir plus de 60 000 migrants entre 2018 et 2020.
- **Non seulement le Maroc apporte assistance mais il régularise.** Le Royaume a mené deux campagnes en ce sens au profit de 50,000 personnes, en provenance de notre continent l'Afrique [95%] et du Monde arabe [5%].
- Enfin, le Maroc vient de conclure une convention-cadre de partenariat avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés **visant à favoriser l'accès des réfugiés et des migrants à la santé et à la protection sociale.**

7. **Je souhaiterais conclure mes propos en rappelant que la migration constitue un facteur d'innovation, de prospérité et de développement durable.** Les migrations se déroulant dans des conditions humaines et de façon ordonnée profitent à la fois aux migrants et aux sociétés. Le Maroc continuera de contribuer aux efforts de l'OIM, notamment dans le cadre des tables-rondes régionales à venir et dans la réponse de l'Organisation aux impacts croissants des changements climatiques.